

## **24-05-12 Personnel Communal – Personnel Communal**

Emplois permanents – Création de postes (articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP)

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte d'une part des propositions d'avancement de grade et promotions internes effectuées auprès du Centre de Gestion de la Loire et des déclarations de vacances d'emplois en vue de recrutement, il convient d'ouvrir :

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet.

Un éducateur de jeune enfant, en disponibilité pour convenances personnelles demande sa réintégration. Il convient d'ouvrir :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

La nécessité de recruter un agent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs n'est plus d'actualité. Il convient de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

### **La création de :**

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

### **La suppression de :**

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Et de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

### **La création de :**

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

**La suppression de :**

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Et de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 14 mai 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 13 mai 2024

**24-05-12 Personnel Communal – Personnel Communal**

Emplois permanents – Création de postes (articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT  
Mme REPELLINI à Mme GEUSENS  
Mme WOLFF à M. JOTHIE  
M. SAHUC à M. ZAVROSA  
M. BOUGAULT à M. BRUNEAU  
M. COSSEY à M. PELLEGRIN  
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :